

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterSeal M 200SLV  
Code du produit : 000000000055510704 000000000055510704  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 3  
Toxicité aiguë (Inhalation - Vapeur) : Catégorie 3  
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1  
Cancérogénicité : Catégorie 2  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 1 (Système nerveux central)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

---

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H331 Toxique par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

**Intervention:**  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage:**

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1 Date de révision: 01/08/2021 Numéro de la FDS: 000000265071 Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

**Autres dangers**

CONTIENT DES ISOCYANATES. L'INHALATION DE BRUMES D'AÉROSOLS OU DE VAPEURS D'ISOCYANATE PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, UN ESSOUFFLEMENT, UNE SENSATION DE GÊNE AU NIVEAU DE LA POITRINE ET UNE DIMINUTION DES FONCTIONS PULMONAIRES. UNE SUREXPOSITION TRÈS AU-DESSUS DE LA LEP PEUT ENTRAÎNER UNE BRONCHITE, DES BRONCHOSPASMES ET UN OEDÈME PULMONAIRE. IL A ÉTÉ SIGNALÉ QU'UNE EXPOSITION PROLONGÉE AUX ISOCYANATES PROVOQUE DES LÉSIONS PULMONAIRES, Y COMPRIS UNE DIMINUTION DES FONCTIONS PULMONAIRES QUI PEUT ÊTRE PERMANENTE. UNE SUREXPOSITION AIGÛE OU CHRONIQUE AUX ISOCYANATES PEUT PROVOQUER UNE SENSIBILISATION CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAÎNANT DES RÉACTIONS RESPIRATOIRES ALLERGIQUES Y COMPRIS UNE RESPIRATION SIFFLANTE, UN MANQUE DE SOUFFLE ET DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES. LES ESSAIS SUR LES ANIMAUX INDIQUENT QUE LE CONTACT AVEC LA PEAU PEUT JOUER UN RÔLE DANS L'APPARITION D'UNE SENSIBILISATION RESPIRATOIRE.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : isocyanate

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Stoddard solvant	8052-41-3	>= 0 - < 20
2,6-diisocyanate de toluylène	91-08-7	>= 0.3 - < 3
triméthoxy(3-(oxiranylméthoxy)propyl)silane	2530-83-8	>= 0 - < 1
2,4-diisocyanate de toluylène	584-84-9	>= 0.1 - < 0.3
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	>= 0 - < 0.3
calcaire	1317-65-3	>= 10 - < 50
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 0 - < 5
sulfate de calcium	7778-18-9	>= 0 - < 5
talc	14807-96-6	>= 0 - < 15

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

## MasterSeal M 200SLV

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/22/2020
1.1	01/08/2021	000000265071	Date de la première version publiée: 05/22/2020

- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibi-

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
 Date de la première version publiée: 05/22/2020

lisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
 Défense de fumer.  
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	VME	0.1 mg/m <sup>3</sup> (étain (Sn))	ACGIHTLV
		VLE	0.2 mg/m <sup>3</sup> (étain (Sn))	ACGIHTLV
		valeur REL	0.1 mg/m <sup>3</sup> (étain (Sn))	NIOSH
		PEL	0.1 mg/m <sup>3</sup> (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	0.1 mg/m <sup>3</sup> (étain (Sn))	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	CA AB OEL
		STEL	0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	CA AB OEL
		VEMP	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	CA QC OEL
		VECD	0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	CA BC OEL
		STEL	0.2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
 Date de la première version publiée: 05/22/2020

			(Etain)	
		LMPT	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	CA ON OEL
		TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	ACGIH
		STEL	0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	ACGIH
2,6-diisocyanate de toluylène	91-08-7	VLE (fraction pouvant et vapeur)	0.005 ppm	ACGIHTLV
		Effet sur la peau (fraction pouvant et vapeur)		ACGIHTLV
		VME (fraction pouvant et vapeur)	0.001 ppm	ACGIHTLV
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		TWA	0.005 ppm 0.04 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		(c)	0.02 ppm 0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	0.001 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable et vapeur)	0.005 ppm	ACGIH
2,4-diisocyanate de toluylène	584-84-9	VME (fraction pouvant et vapeur)	0.001 ppm	ACGIHTLV
		Effet sur la peau (fraction pouvant et vapeur)		ACGIHTLV
		VLE (fraction pouvant et vapeur)	0.005 ppm	ACGIHTLV
		VLE	0.02 ppm 0.14 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL
		TWA	0.005 ppm 0.04 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		(c)	0.02 ppm 0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL
		C	0.02 ppm	CA ON OEL

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
 Date de la première version publiée: 05/22/2020

		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	0.001 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction inhalable et vapeur)	0.005 ppm	ACGIH
calcaire	1317-65-3	valeur REL (Respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Poussière totale)	15 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
sulfate de calcium	7778-18-9	VME (fraction inhalable)	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Poussière totale)	15 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Inha-	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL



## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
 Date de la première version publiée: 05/22/2020

		lable)		
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Calcium)	CA AB OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Poussière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de titane)	ACGIH
talc	14807-96-6	VME (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VEMP (fibres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Matières particulaires respirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Frac-	2 mg/m3	ACGIH

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1 Date de révision: 01/08/2021 Numéro de la FDS: 000000265071 Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

		tion respi- rable)		
Stoddard solvent	8052-41-3	VME	100 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	350 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time	1,800 mg/m3	NIOSH
		PEL	500 ppm 2,900 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 525 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 572 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	290 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	580 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 525 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire** : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.  
Lorsque les niveaux atmosphériques peuvent excéder la limite d'exposition admissible (PEL ou TLV), des appareils respiratoires filtrants certifiés NIOSH et équipés d'un filtre pour vapeur organique et particules peuvent être utilisés dans la mesure où des précautions adéquates et des programmes de changement sont mis en place.  
Dans les situations d'urgence ou exceptionnelles d'exposition à des doses élevées, y compris en cas de pénétration dans des espaces confinés, utiliser un masque facial autonome à oxygène ou un masque facial respiratoire à adduction d'air certifié NIOSH avec échappement.

Protection des mains

**Remarques** : Des gants de protection résistant aux produits chimiques doivent être portés afin de prévenir tout contact avec la peau. Les matériaux appropriés peuvent inclure caoutchouc chloroprène (Néoprène) caoutchouc nitrile (Buna N) polyéthylène chloré Chlorure de polyvinyle (Pylox) caoutchouc butyle Élastomère fluoré (Viton) dépend des conditions d'utilisation. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)  
Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

- Protection de la peau et du corps : Couvrir le mieux possible la peau exposée pour éviter tout contact cutané.  
Les matériaux appropriés peuvent inclure matériau enduit de saran dépend des conditions d'utilisation.  
Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : liquide
- Couleur : gris
- Odeur : de solvant
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : neutre à légèrement alcalin
- Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point d'ébullition : env. 175 °C
- Point d'éclair : 43.3 °C
- Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.
- Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.
- Limite d'explosivité, supé- : 7.0 % (v)

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1.0 % (v)

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité : env. 1.16 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : légèrement soluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données applicables disponibles.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 4,000 - 9,000 mPa.s

Viscosité, cinématique : Pas de données applicables disponibles.

Propriétés explosives : Non explosif  
Non explosif

Propriétés comburantes : non comburant

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

	tions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.

**Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : ETA: 5.73 mg/l  
Remarques: Déterminé pour la vapeur

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Composants:****dilaurate de dibutylétain:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Stoddard solvant:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.5 - 6.4 (20 °C)  
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC

**2,6-diisocyanate de toluylène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.74  
Méthode: autre (calculé(e))

**dilaurate de dibutylétain:**

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.17 (20.8 °C)  
pH: 6.1 - 6.3  
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation  
BPL: oui

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Numéro ONU : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III

## MasterSeal M 200SLV

Version 1.1      Date de révision: 01/08/2021      Numéro de la FDS: 000000265071      Date de dernière parution: 05/22/2020  
Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

**Code IMDG**

Numéro ONU : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E  
Polluant marin : non

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Numéro ONU : UN 1263  
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
Code ERG : 128  
Polluant marin : non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

**Liste TSCA**

La (les) substance (s) suivante (s) est (sont) soumise (s) à une règle nouvelle d'utilisation importante:

2,6-diisocyanate de toluylène

91-08-7



## MasterSeal M 200SLV

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/22/2020
1.1	01/08/2021	000000265071	Date de la première version publiée: 05/22/2020

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

## Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	: OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	: OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	: NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / VLE	: Valeur limite maximale:
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	: Valeur limite acceptable
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / Effet sur la peau	: Effet sur la peau :
ACGIHTLV / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA AB OEL / (c)	: plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	: limite du plafond
CA ON OEL / C	: Valeur plafond (C)
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / Ceil_Time	: Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	: Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien interna-

## MasterSeal M 200SLV

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/22/2020
1.1	01/08/2021	000000265071	Date de la première version publiée: 05/22/2020

tional; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/08/2021

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

**IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE**

**MasterSeal M 200SLV**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/22/2020
1.1	01/08/2021	000000265071	Date de la première version publiée: 05/22/2020

---

SOCIETE AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR